
DELFL scolaire

Session 2018

Académie de CAEN

RAPPORT DE JURY

DELFL A2 et B1 :

- Épreuves écrites : le 15 mai 2018 matin
- Épreuves Orales : du 15 au 18 mai 2018

DELFL A1 :

- Épreuves écrites : le 6 juin 2017 matin
- Épreuves Orales : le 6 juin 2017 après-midi

Présidente de Jury : Patricia FIZE (I.A.-I.P.R. de lettres ; Directrice du CASNAV)

Coordonnateur examen : Anne ROUÉ (Coordinatrice du CASNAV)

Division des Examens et Concours : DEC5

Qu'est-ce que le DELF scolaire ?

Le DELF (Diplôme d'étude de la langue française) scolaire certifie les compétences en français de candidats de nationalité étrangère ou français originaires d'un pays non francophone et scolarisés dans un établissement scolaire. Cet examen comporte trois niveaux (A1, A2, B1), définis par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Les certifications sont distinctes les unes des autres. Le DELF est décliné en version adulte, junior et scolaire. Une version « DELF professionnel » a complété l'ensemble.

Le DELF scolaire existe en France depuis 2005. Une convention entre le Ministère de l'Éducation Nationale et le CIEP (Centre International d'Études Pédagogiques) l'a officialisé. Il permet de valider des acquis en français et soutient une forte motivation pour l'apprentissage de la langue chez les EANA (élèves allophones nouvellement arrivés). Il a été expérimenté pour la première fois en juin 2007 dans l'académie de Caen.

Les épreuves permettent de déterminer le niveau des candidats sur quatre compétences :

- La compréhension de l'oral et la compréhension de l'écrit
- La production écrite et la production orale.

Modalités de mise en œuvre

Les niveaux A2 et B1 sont proposés dans l'académie de Caen depuis la mise en œuvre du DELF scolaire (2007). **Le niveau A1** a été proposé en 2012. Il vise essentiellement à qualifier les jeunes de 16 à 18 ans ayant un très faible capital scolaire et pour qui le DELF représente un moyen de validation des acquis particulièrement important. Son recrutement est donc strictement limité aux élèves qui pourraient difficilement prétendre à un diplôme qualifiant.

La Division des Examens et Concours est le service support à la mise en œuvre de l'examen. Le CASNAV en assure l'organisation et l'encadrement.

Cette année, quatre centres d'examens ont été ouverts pour le niveau A2 et B1 : un dans l'Orne, deux dans la Manche, un dans le Calvados. Pour la première fois, deux centres ont été ouverts pour le niveau A1 : un dans la Manche et un dans le Calvados.

Les épreuves écrites se sont déroulées le 15 mai matin pour les niveaux A2 et B1, et le 6 juin matin pour le niveau A1.

Les chefs d'établissement ont apprécié cette relocalisation des épreuves, qui permet d'être plus près des lieux de scolarisation des élèves.

La campagne de « pré-inscription » menée auprès des établissements (collèges et lycées publics et privés) en début d'année civile recense les demandes potentielles. Les inscriptions

définitives sont closes fin février pour les niveaux A1, A2 et B1. Jusqu'à cette date, les modifications restent ouvertes, ce qui laisse aux établissements le temps d'adapter le niveau d'inscription au regard de la progression des élèves.

Le nombre croissant de candidats rend l'organisation des épreuves complexe en termes de mise à disposition de locaux, de recrutement de jurys et de surveillants.

La DEC offre un soutien essentiel à la gestion des aspects matériels : réservations des salles, recrutement des surveillants, préparation des documents pour les épreuves et les corrections. Le CASNAV est chargé de l'organisation et de la passation des épreuves.

A l'avenir, à l'instar d'autres examens, des établissements scolaires seront désignés comme centres d'examen, ce qui permettra aux chefs d'établissements de s'engager dans la mise en place de l'examen.

Déroulement des épreuves

(Voir tableau Annexe 1)

Organisation des oraux

Cette année les élèves ont été convoqués en deux vagues à deux horaires différents chaque demi-journée pour diminuer le temps d'attente. Cette démarche est à reconduire pour les trois niveaux.

Les locaux

À Caen :

Après Canopé en 2017, l'ESPE a été sollicitée pour l'accueil des épreuves écrites et orales.

L'ESPE ne pouvant accueillir le niveau A1 cette année, celui-ci a été hébergé au lycée Camille Claudel dans des conditions tout à fait satisfaisantes.

À Alençon

Le collège Louise Michel a accueilli les épreuves orales et écrites A2 et B1 dans de bonnes conditions.

Pour le A1, les candidats de l'orne, au nombre de deux, ont été dirigés vers le centre de Caen.

À Saint-Lô

Cette année l'ESPE a accueilli l'ensemble des épreuves (A1, A2, B1) dans un cadre favorable pour les candidats, parents et accompagnateurs.

À Cherbourg

De très bonnes conditions de passation, pour l'écrit et pour l'oral des niveaux A2 et B1, au Lycée Grignard, un établissement central.

Jurys examinateurs et correcteurs

La formation des jurys

Le CASNAV a mis en place cette année un stage d'habilitation des examinateurs DELF (les 9 et 10 avril 2018) qui a permis à 18 nouveaux examinateurs-correcteurs d'être habilités pour les trois niveaux. Ces nouveaux jurys d'ajoutent aux 23 personnes habilitées l'année passée dans une rencontre fructueuse entre des enseignants partageant les mêmes préoccupations et une culture de l'évaluation positive, celle des compétences.

En tout, 50 enseignants ont été mobilisés comme jurys pour assurer le déroulement des épreuves. Cela permet la constitution d'un réseau d'enseignants compétents sur le territoire de l'Académie. L'organisation des oraux tient bien sûr compte de l'impératif que des professeurs n'examinent pas leurs élèves.

L'augmentation du nombre de candidats nécessitera de mettre en place une nouvelle formation en 2018-2019 pour habiliter de nouveaux jurys et renouveler les volontaires. Cette formation de 15 heures est inscrite dans le Plan Académique de Formation et est encadrée au niveau des contenus par le CIEP.

Les sujets

La préparation des sujets est assurée par le CASNAV. Les correcteurs et examinateurs ont regretté le décalage existant parfois entre la nature des sujets et le public auquel s'adresse le DELF scolaire. Le public accueilli dans les établissements scolaires aujourd'hui souffre parfois d'une grande précarité et il serait souhaitable de ne pas les mettre face à des situations de communication qu'ils ne peuvent pas avoir expérimentées

Les candidats

Les inscriptions

L'accroissement très important du nombre d'inscrits est en corrélation avec le nombre de scolarisations d'élèves allophones au cours de cette année scolaire. Néanmoins, il témoigne aussi de la nécessité de s'interroger sur le public présenté.

Il est important de préciser que le DELF n'a que peu d'intérêt pour les enfants présents sur le territoire depuis de nombreuses années et qui ont pu s'inclure dans le parcours scolaire français.

Les résultats 2018 montrent également que certains d'élèves n'ayant pas été, ou très peu, scolarisés dans leur langue d'origine, ont considérablement progressé au niveau de la

compréhension et de la production orale en quelques mois. Cependant, ils ne parviennent pas à la même vitesse à acquérir le niveau requis pour le A1 à l'écrit. Ces élèves se trouvent donc en échec, ce qui est en contradiction avec l'esprit du DELF, qui veut qu'on présente des élèves en situation de réussir parce qu'ils maîtrisent les compétences évaluées.

Plusieurs élèves, souvent des collégiens, ont été inscrits au A1, bien en deçà de leur niveau réel.

La circulaire de préinscription a précisé cette année les niveaux attendus : toutefois si des doutes persistent sur le niveau d'inscription d'un élève, les établissements ne doivent pas hésiter à contacter le CASNAV et/ou l'UPE2A la plus proche pour un avis sur le niveau d'inscription adapté

La lettre accompagnant la préinscription précise les enjeux du DELF ainsi que le public cible. Il faut restreindre l'inscription au A1 aux élèves relevant des UPE2A qui prennent en charge les élèves Non Scolarisés Antérieurement de plus de 16 ans.

Même quand un élève bénéficie d'une prise en charge en UPE2A, il reste avant tout un élève de son établissement d'affectation. C'est donc à cet établissement de procéder à l'inscription.

Les Convocations

Nous rappelons chaque année la nécessité pour les établissements de relire le document de convocation avec les candidats et de s'assurer qu'ils se présentent à l'examen avec la convocation et une pièce justifiant de leur identité.

La plupart du temps, les vérifications d'identité n'ont posé aucun problème, les collèges et lycées ayant anticipé le manque de papiers « officiels » en proposant une attestation de scolarité avec photo. Néanmoins, il a été parfois nécessaire de demander aux établissements d'adresser au centre d'examen un certificat de scolarité.

La plupart des établissements qui présentent des candidats les font accompagner sur les lieux de l'examen par un parent ou un référent. S'il a fallu procéder à quelques aménagements des horaires de passage pour l'examen oral, pour répondre à des problèmes médicaux ou de transport, l'organisation a été toutefois conforme au cadre tel qu'il avait été défini par la DEC et le CASNAV.

Les Inscrits par nationalité

Le DELF 2018 a regroupé 69 nationalités différentes. (63 l'année passée)

NATIONALITES	EFFECTIFS		
AFGHANE	55	PHILIPPINE	1
ALBANAISE	35	PORTUGAISE	4
ALGERIENNE	10	ROUMAINE	8
AMERICAINE	3	RUSSE	11
ANGOLAISE	3	SENEGALAISE	3
ARGENTINE	1	SERBE	1
ARMENIENNE	4	SIERRA-LEONAISE	8
AUSTRALIENNE	3	SLOVAQUE	2
AZERBAÏDJANAISE	2	SOMALIENNE	8
BANGLADAISE	8	SOUDANAISE	1
BRESILIENNE	5	SUD-CORÉENNE	1
BRITANNIQUE	10	SYRIENNE	50
BULGARE	1	TCHADIENNE	2
CAMEROUNAISE	4	THAÏLANDAISE	1
CANADIENNE	2	TOGOLAISE	1
CENTRAFRICAINE	2	TUNISIENNE	3
CHINOISE	6	TURQUE	2
CHINOISE (TAIWAN)	1	UKRAINIENNE	1
CONGOLAISE	7	VIETNAMIENNE	2
DOMINICAINE	1		
EGYPTIENNE	1		
ESPAGNOLE	4		
FRANCAISE	8		
GABONAISE	2		
GEORGIENNE	7		
GUINEENNE	15		
HONGROISE	1		
INDIENNE	7		
IRAKIENNE	3		
IRLANDAISE	1		
ITALIENNE	3		
IVOIRIENNE	11		
JAPONAISE	2		
KAZAKHSTANAISE	4		
KIRGHIZE	5		
KOSSOVIENNE	11		
LIBANAISE	1		
MACEDONIENNE	2		

MALIENNE	15	
MAROCAINE	4	
MEXICAINE	1	
MOLDAVE	1	
MONGOLE	3	
NEERLANDAISE	1	
NIGERIANE	21	
NIGERIENNE	1	
NORD-CORÉENNE	2	
NORVEGIENNE	4	
PAKISTANAISE	21	
PALESTINIENNE	1	

Les résultats

TOTAL INSCRITS 436

Résultats session 2018

	PRESENTS	ADMIS	NON ADMIS	TAUX DE REUSSITE
A1	70	59	11	84,3 %
A2	180	151	29	83,9 %
B1	134	111	23	82,8 %
TOTAL	384	321	63	83,6 %

Résultats session 2017

	PRESENTS	ADMIS	NON ADMIS	TAUX DE REUSSITE
A1	92	65	27	70,7 %
A2	156	117	39	75%
B1	116	99	17	85,3 %
TOTAL	364	281	83	77,2 %

Moyennes par sous-épreuves 2017

	Compréhension de l'oral (sur 25)	Compréhension de l'écrit (sur 25)	Production écrite (sur 25)	Production orale (sur 25)
A1	17.4	18.4	14.5	21.6

A2	17.1	17.1	15.9	20.1
B1	16.2	16.2	16.9	20.4

Résultats globaux

Le pourcentage général de réussite est supérieur au pourcentage de 2017. Les écarts sur les 4 épreuves ne sont pas significatifs. Pour les niveaux A1 et A2 c'est la production écrite qui donne les résultats les plus faibles. Pour le B1, les moyennes pour les quatre épreuves sont tout à fait équilibrées. La production orale présente néanmoins les moyennes les plus élevées sur les trois niveaux d'examen.

Le niveau A1 reste difficile à atteindre pour certains élèves qui sont arrivés en situation d'illettrisme dans leur langue d'origine. Même si l'examen n'a pas vocation à évaluer le niveau scolaire, il s'appuie néanmoins sur des compétences en lecture et écriture, que les jeunes n'ont pas encore suffisamment acquises et qui les pénalisent alors qu'ils peuvent témoigner d'une belle progression en production orale.

Il faudrait pour ces élèves, s'orienter davantage sur une valorisation à l'interne au niveau des établissements des compétences acquises par les élèves au regard du socle commun.

De même, comme tous les ans, les plus jeunes collégiens (6^e et 5^e) sont en difficulté par rapport à certaines épreuves du DELF B1, notamment du fait de la nature des situations de communication proposées qui ne correspondent pas toujours à leur âge. Les exercices demandant des compétences d'analyse et d'argumentation les mettent également en difficulté.

Des résultats comparatifs pour les trois départements sont présentés dans l'Annexe 2.

Conclusions Perspectives et préconisations

Le nombre global des candidats présente une augmentation significative cette année encore.

Au total, ce sont donc **436 jeunes** qui ont été inscrits (165 en 2014 et 292 en 2016). **384** ont passé le DELF scolaire la session 2018, avec un taux général de réussite de 83.6 %.

Les différents graphiques présentés en annexe permettent de visualiser l'évolution du nombre de candidats présents au DELF scolaire de 2012 à 2018, ainsi que les différents taux de réussite pour les trois niveaux.

L'ouverture de quatre centres d'examen pour la troisième année consécutive permet de se situer en proximité des candidats et d'impliquer davantage les établissements et les

enseignants concernés par l'accueil des jeunes allophones. Cette répartition en quatre centres d'examen est donc à poursuivre.

Le DELF scolaire remplit bien ses missions : il permet de toucher le public cible et de valoriser la montée en compétence des élèves.

ANNEXE 1

Résultats

Résultats par département d'origine :

CALVADOS	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
A1	79	65	44	67,69%
A2	71	62	52	83,87%
B1	54	52	42	80,76%
TOTAL	204	179	138	77,09%

MANCHE	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
A1	26	23	18	78,26%
A2	66	58	46	79,31%
B1	45	40	36	90%
TOTAL	137	121	100	82,64%

ORNE	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
A1	6	4	3	75%
A2	35	35	19	54,28%
B1	24	24	21	87,5%
TOTAL	65	63	43	68,25

D ELF S COLAIRE
SYNTHESE DES 5 DERNIERES SESSIONS (2013-2018)

ANNEES	EXAMENS	INSCRITS	PRESENTS	ABSENTS	ADMIS	PRESENTS/INSCRITS	ADMIS/PRESENTS	NON ADMIS	NON ADMIS/PRESENTS
2013	A1	10	7	3	6	70,0%	85,7%	1	14,3%
	A2	97	86	11	75	88,7%	87,2%	11	12,8%
	B1	84	72	12	66	85,7%	91,7%	6	8,3%
	TOTAL	191	165	26	147	86,4%	89,1%	18	20,9%
2014	A1	20	20	0	18	100,0%	90,0%	2	10,0%
	A2	97	82	15	68	84,5%	82,9%	14	17,2%
	B1	68	62	6	52	91,3%	83,9%	10	16,1%
	TOTAL	185	164	21	138	88,6%	84,1%	26	15,9%
2015	A1	15	15	0	11	100,0%	73,3%	4	26,7%
	A2	103	81	22	62	90,3%	80,3%	19	23,6%
	B1	113	99	14	89	87,8%	89,9%	10	10,1%
	TOTAL	231	207	24	162	89,8%	87,9%	25	12,1%
2016	A1	37	34	3	28	91,9%	82,4%	6	17,6%
	A2	138	126	12	103	91,3%	81,7%	23	18,3%
	B1	117	106	11	79	90,6%	74,5%	27	25,5%
	TOTAL	292	266	26	210	91,1%	78,9%	56	21,3%
2017	A1	111	92	19	65	82,9%	70,7%	27	28,3%
	A2	172	156	16	117	90,7%	75,0%	39	25,0%
	B1	123	116	7	99	94,3%	85,3%	17	14,7%
	TOTAL	406	364	42	281	89,7%	77,2%	83	22,8%
2018	A1	83	70	13	59	84,3%	84,3%	11	15,7%
	A2	200	180	20	152	90,0%	84,4%	28	15,6%
	B1	153	134	19	114	87,6%	85,1%	20	14,9%
	TOTAL	436	384	52	325	88,1%	84,6%	59	15,4%

